REGLES PARTICULIERES
CHAMPIONNATS DE FRANCE PIT BIKE

ARTICLE 1 – CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 2016 les Championnats de France Pit Bike Expert et Promotion, **les Challenges Amateur et Semi-Auto** et le Trophée Vétérans.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Un titre de champion de France sera décerné dans chacune des catégories suivantes :

- **Catégorie Expert**
- **Catégorie Promotion**

Un titre de vainqueur sera décerné au 1er pilote du Trophée de France Vétéran.

Les pilotes inscrits dans une catégorie ne pourront pas en changer **sauf pour la catégorie Semi-Auto.**

Expert :
Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCO, NPP ou internationale.

Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) : de 125cc jusqu'à 150cc
Plaques Numérotées : Fond blanc / numéro noir

Promotion :
Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCO, NPP.

Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) : de 125cc jusqu'à 150cc
Plaques Numérotées : Fond noir / numéro blanc

Si le nombre de pilotes n'est pas suffisant, le schéma sera le suivant :
Manche qualificative : 10 pilotes par catégorie seront qualifiés.
Repêchage : 4 pilotes seront qualifiés.

Les autres pilotes participeront aux manches des non-qualifié.

Challenge Semi-Auto : (minimum 15 pilotes)
Peuvent prétendre participer à cette catégorie tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCO NPP.

***Catégories et cylindrées :* de 88cc jusqu'à 110cc**
***Plaques Numérotées :* Fond vert / numéro blanc**

Challenge Amateur :
Peuvent prétendre participer à cette catégorie tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCO NPP et licence une manifestation.

Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) : de 125cc jusqu'à 150cc
***Plaques Numérotées :* Fond bleu / numéro blanc**

Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation seront classés uniquement à la journée.

Trophée Vétérans + Catégorie Girl :
Peuvent prétendre participer à ce Trophée tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO, NPP et âgés de 38 ans minimum. Les pilotes féminins (à partir de 12 ans) rouleront avec les pilotes vétérans. Aucun titre ne leur sera décerné en fin d'année.

Catégories et cylindrées : de 125cc jusqu'à 150cc
Plaques Numérotées : Fond jaune / numéro noir

ARTICLE 1 BIS – ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 14h00 à 19h00**.**

Chaque pilote se verra remettre 5 badges :
Avec accès piste :
- pilote
- mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours
- panneauteur, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours

Sans accès piste :
- 2 accompagnateurs

Pour les épreuves Nocturnes : Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de **16h00** à 19h00 et le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2016 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Se référer à l'article 7 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 4 - FORMULE

Les championnats de France Pit Bike 2016 se disputeront au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1 séance d'essais de 7 mn pour toutes les catégories **(2 séances en format nocturne)**
- 1 séance d'essais chronos de 7mn pour les catégories : Expert, Promotion, **Semi-Auto** et Vétérans (la séance d'essais chronométrés déterminera la place sur la grille).
- 1 manche de qualification de 7 mn par groupe pour la catégorie Amateur. Les 8 premiers de chaque manche seront qualifiés, les autres pilotes participeront à la manche des non qualifiés.
- 3 manches de 9 mn pour toutes les catégories.
- **2 manches de 7mn** pour les non qualifiés.

Dans le cas où il y aurait plus de 24 pilotes dans les catégories Expert, Promotion, **Semi-Auto** ou Vétérans, il sera organisé des manches de qualification d'une durée de 7mn. 10 pilotes par manche seront qualifiés, les 4 derniers pilotes seront qualifiés lors d'un repêchage d'une durée de 5 mn.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant :

	Points		**Points**		**Points**		**Points**
1	25	**6**	15	**11**	10	**16**	5
2	22	**7**	14	**12**	9	**17**	4

3	20	**8**	13	**13**	8	**18**	3
4	18	**9**	12	**14**	7	**19**	2
5	16	**10**	11	**15**	6	**20**	1

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.
Si vous êtes intéressés,
En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Podium :
A l'issue de la journée, les clubs devront récompenser :

- Les 3 premiers du classement Expert
- Les 3 premiers du classement Promotion
- Les 3 premiers du classement **Semi-Auto**
- Les 3 premiers du classement Amateur
- Les 3 premiers Vétérans et la 1ère girl
- Les 3 premiers de la manche des non qualifiés **de la catégorie Amateur**

ARTICLE 7 – TECHNIQUE

Equipement obligatoire :
- Casque intégral homologué aux normes :
Europe : ECE 22-05
Japon : JIS T 8133
USA : SNELL M 2010 – M 2015

- Lunettes Moto Tout Terrain.

- Gants

- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain

- Protection dorsale aux normes :
1621-2
1621-4
Labell FFM

- Protection pectorale aux normes :
Label 14021
Labell FFM

-Gilet intégral (protections pectorale et dorsale intégrées) aux normes :
EN 14021 pour la pectorale
1621-2 pour la dorsale
Labell FFM

- Gilet gonflable aux normes :
EN 1621-4
Labell FFM

- Bottes tout terrain obligatoires **(les mini bottes sont interdites)**

Machines Pro et Amateur :
- Ø de la roue arrière : 10 ou 12
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut être de diamètre supérieur
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 (tolérance de 10 mm)
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 82 cm (tolérance de 20 mm)

Machines **Semi-Auto** :
- Ø de la roue arrière : 10 **ou 12**
- Moteur 4 temps Horizontal

- La roue avant peut être de diamètre supérieur
- Embrayage automatique
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = **115 cm**
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = **80 cm**

Décibel :
La méthode de prise de son appliquée sur la « 2M max ». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota 1 : les machines doivent (sauf accord du délégué) être poussées dans le parc pilotes.

Nota 2 : Les machines à refroidissement liquide sont interdites.

Le tapis environnemental est obligatoire, tout pilote ne respectant pas cette règle sera renvoyé le jour de la course.

Les groupes électrogènes doivent être arrêtés dans le parc pilotes au plus tard à 23h00, les pilotes doivent respecter le silence passé cette heure sous peine d'exclusion lors de la prochaine épreuve.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.